



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-5-3-4

Séance du vendredi 17 mai 2019

CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE WATTWILLER POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 431 À LA HAUTEUR DU HARTMANNSWILLERKOPF

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention financière à conclure avec la commune de WATTWILLER dans le cadre de la réalisation d'une étude « Projet » pour l'aménagement de la RD 431 à la hauteur du HARTMANNSWILLERKOPF, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention et, le cas échéant, à y apporter les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Accorde à la commune de WATTWILLER, pour les études projetées, une prise en charge départementale de 13 333,34 €, correspondant à 80 % de la prestation hors taxes et imputée au chapitre 20, fonction 621, nature 2031, programme A112 « Etudes ».

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité